

Délégation Aquitaine et Limousin  
SRH/Pôle de la formation permanente

## Utiliser internet dans le respect du droit 6 juillet 2012 – Pessac (33)

<b>Objectifs</b>	<p>Les agents des unités de recherche utilisent Internet tous les jours pour y trouver et y diffuser des informations. Copier, télécharger, mettre en ligne, transmettre par mail : cela met en jeu des règles juridiques variées : le droit d'auteur, les droits voisins, le droit de l'image. Comment s'y retrouver lorsqu'on n'est pas juriste ?</p> <p>Cette formation d'une journée a pour but de fournir aux participants les connaissances de base pour exercer leur activité dans le respect du droit : quels contenus ils peuvent utiliser, quelles pratiques ne nécessitent pas d'autorisation, qui contacter lorsqu'une autorisation est nécessaire, comment formuler cette demande d'autorisation.</p>
<b>Public</b>	Professionnels de l'IST, chercheurs, doctorants, enseignant-chercheurs, agents des unités de recherche et de l'enseignement supérieur
<b>Lieu</b>	Amphithéâtre, Maison des Suds, Université Bordeaux 3, Esplanade des Antilles, 33607 Pessac.
<b>Horaires</b>	9h/16h30
<b>Formateur</b>	Anne-Laure STERIN, ADBS, Un questionnaire sur les attentes est à lui retourner par mél <a href="mailto:alsterin@free.fr">alsterin@free.fr</a>
<b>Inscription</b>	<b>Date limite d'inscription 22 juin, à transmettre de préférence par mél à <a href="mailto:formation-permanente@dr15.cnrs.fr">formation-permanente@dr15.cnrs.fr</a> ou fax 05 57 35 58 01</b>
<b>Convocations</b>	<b>Pour faciliter votre organisation, les convocations seront établies dès réception.</b>
<b>Programme</b>	<p>Le droit d'auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– En quoi consiste le droit d'auteur, sa durée : droit patrimonial, droit moral. Les documents protégés par le droit d'auteur, ceux qui ne le sont pas.</li> <li>– Ce qu'on peut mettre en ligne sur un site web, sur un carnet de recherches/blog, sur Intranet, sur Extranet, sur une plate-forme collaborative, ce qu'on peut envoyer par mail.</li> <li>– L'ensemble des pratiques documentaires et de communication propres à la recherche seront étudiées, en distinguant les pratiques licites et celles qui sont déconseillées : établir des liens hypertextes, faire des citations, faire des résumés, illustrer par l'iconographie, mettre en ligne des contenus, utiliser des photos « libres de droit », appliquer l'exception de recherche et numériser des documents(thèses, mémoires, documents de recherche, périodiques...)</li> <li>– Les cas dans lesquels il faut demander une autorisation, et comment formuler cette demande. Les risques encourus à défaut d'autorisation.</li> <li>– Comprendre comment fonctionnent les licences libres (Creative Commons) permettant d'utiliser ou de mettre en partage des contenus.</li> <li>– Comprendre le régime juridique de la publication scientifique : édition scientifique commerciale, publication en libre accès, dépôt dans des archives ouvertes.</li> </ul> <p>Le droit de l'image :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Comment respecter le droit à l'image des personnes photographiées ou filmées : les situations risquées à éviter.</li> <li>– Comment obtenir des autorisations le plus simplement possible.</li> </ul>
<b>Méthode</b>	Exposés théoriques, illustrés de nombreux exemples, pour comprendre les règles applicables. Les participants sont invités à intervenir et à poser des questions, tout au long de ces exposés (la formation est interactive et non magistrale). Chaque participant pourra obtenir du formateur des réponses précises sur des cas rencontrés dans le cadre professionnel (pensez à apporter les documents sur lesquels vous vous interrogez).